

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 03/03/2020**

Sous la présidence de Monsieur Armand LE GAC, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (14) : Mesdames et Messieurs Armand LE GAC, Maire, Clément URICHER, Carole TALLEUX, Jean-Marc GINDER Adjoints au Maire, Etienne ANTONOT, Christian BUTSCHA, Jean-Marie BUTSCHA, Joseph CARNEMOLLA, Stéphane ESSLINGER, Jean-Baptiste MEYER, Laetitia ORTSCHITT, Alexandra STEMMELIN, Antoine SUTTER, Myriam WENDLING, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté :/

Absent non excusé :/

Ont donné procuration (1) : Grégory ZUNQUIN qui a donné procuration à Armand LE GAC.

Est désignée secrétaire de séance, Laetitia ORTSCHITT, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 février 2020.
2. Approbation du compte de gestion « eau & assainissement » de l'exercice 2019.
3. Approbation du compte administratif « eau & assainissement » de l'exercice 2019 et affectation de l'excédent de fonctionnement.
4. Approbation du compte de gestion « principal » de l'exercice 2019.
5. Approbation du compte administratif « principal » de l'exercice 2019 et affectation de l'excédent de fonctionnement.
6. Mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (emplois saisonniers d'été).
7. Divers.



1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 février 2020.

Le compte-rendu de la séance du 18 février 2020 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Approbation du compte de gestion « eau & assainissement » de l'exercice 2019.

Après en avoir pris connaissance, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget « eau et assainissement » de l'exercice 2019, dressé par M. le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Mulhouse Couronne.

3. Approbation du compte administratif « eau & assainissement » de l'exercice 2019 et affectation de l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Clément URICHER, Premier Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif « eau/assainissement » de l'exercice 2019 dressé par M. Armand LE GAC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, à l'unanimité,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	109 426,03 €	Dépenses	74 880,65 €
Recettes	155 557,65 €	Recettes	97 366,88 €
Excédent de fonctionnement	46 131,62 €	Excédent d'investissement	22 486,23 €
Excédent global	68 617,85 €		

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• Affectation de l'excédent d'exploitation « eau/assainissement » de l'exercice 2019 :

Après avoir entendu le compte administratif approuvé ci-dessus, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 46 131,62 € et un excédent d'investissement de 22 486,23 €, décide, à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** zéro € de l'excédent d'exploitation dégagé au 31/12/2019 au financement de la section d'investissement du budget eau & assainissement 2019 ; donc laisser la totalité des 46 131,62 € au 002 en recette de la section de fonctionnement dudit budget.

4. Approbation du compte de gestion « principal » de l'exercice 2019.

Après en avoir pris connaissance, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget « principal » de l'exercice 2019, dressé par M. le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Mulhouse Couronne.



5. Approbation du compte administratif « principal » de l'exercice 2019 et affectation de l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Clément URICHER, Premier Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif « principal » de l'exercice 2019 dressé par M. Armand LE GAC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, à l'unanimité,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	736 315,73 €	Dépenses	343 495,38 €
Recettes	1 112 766,63 €	Recettes	330 788,41 €
Excédent de fonctionnement	376 450,96 €	Excédent d'investissement	12 706,97 €
Excédent global	389 157,93 €		

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• Affectation de l'excédent d'exploitation du compte administratif « principal » de l'exercice 2019.

Après avoir entendu le compte administratif approuvé ci-dessus, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 376 157,93 € et un excédent d'investissement de 12 706,97 €, décide à l'unanimité :

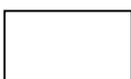
- **D'AFFECTER** 300 000,00 € de l'excédent d'exploitation dégagé au 31/12/2019 au financement de la section d'investissement du budget primitif « principal » 2020 au compte « 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés », et laisser 76 450,96 € au 002 en recette de la section de fonctionnement dudit budget.

6. Mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (emplois saisonniers d'été).

OUI les explications de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CHARGE** M. le Maire de recruter un maximum de sept étudiants pour la période de juin à début septembre 2020 durant les congés des agents du service technique communal ainsi que pour renforcer ce service. Le contrat de travail sera traité par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin à Colmar sous la forme d'une mise à disposition. La rémunération sera basée sur les références légales actuellement en vigueur sur une base horaire de 35 h hebdomadaires de date à date. Les frais pour la Commune s'élèvent à 7 % du salaire et charges sociales. La durée des contrats sera fonction du nombre de candidats et de leur âge, les candidats devront être âgés de plus de 18 ans, être titulaire du permis de conduire et priorité sera donnée aux personnes n'ayant pas occupé un emploi saisonnier à la Commune en 2019. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir, il sera procédé à un tirage au sort afin d'attribuer les postes.



- **CHARGE** M. le Maire de la signature des conventions de mise à disposition à intervenir ;
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de visite médicale auprès d'un médecin assermenté-agréé du Haut-Rhin et la fourniture de chaussures de sécurité pour les jeunes qui n'en auraient pas.

7. Divers

Une antenne relais de téléphonie mobile va être prochainement être installée par ORANGE entre Petit-Landau et Niffer, sur un terrain mis à disposition par l'Association Foncière de Niffer, au niveau du chemin de Muhlweg.

Le projet SÉRÉNITÉ Résidence avant doucement. M. le Maire regrette le fait qu'il ne pourra certainement pas voir le projet aboutir définitivement avant la fin de son mandat. .

Le CCCSPV a émis un avis favorable sur la rémunération des pompiers sur les vacances effectuées.

L'opération « Haut Rhin Propre » se déroulera du 27 au 29 mars 2020.

M. le Maire est attentif à l'évolution de la situation sanitaire liée au coronavirus. Des gels hydroalcooliques ont été fournis aux écoles, les gestes de prévention ont été rappelés.

Les élections municipales se dérouleront le 15 mars. 15 candidats ont été déclarés et validés par la Préfecture. Le planning prévisionnel du bureau de vote a été transmis aux accessuels concernés.

Jean Marc GINDER informe qu'il y a toujours des soucis au niveau de la PAC de la salle polyvalente. L'entreprise qui a été missionnée pour changer et refixer la pompe de puits n'a pas encore fourni de date d'intervention, malgré les nombreuses relances.

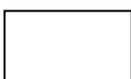
Des solutions techniques sont à l'étude pour le rafraîchissement des locaux des écoles. Des devis ont été demandés à diverses entreprises et sont en cours d'étude.

Carole TALLEUX remercie les personnes présentes pour encadrer le carnaval. La météo étant encore clémente à ce moment-là, la cavalcade a pu se tenir dans des bonnes conditions. Le goûter et le concours de déguisement s'est déroulé à la maison villageoise.

Clément URICHER assiste avec émotion à sa dernière séance du Conseil Municipal. Il se félicite d'avoir pu œuvrer dans l'intérêt général. Il regrette que le projet de réhabilitation des prairies sur l'île du Rhin n'a pas pu aboutir. Autre regret : le clubhouse du foot qui est très délabré et dont les projets de réhabilitation n'ont pas abouti, malgré le nombre de licenciés (20 jeunes, 50 seniors + les dirigeants). Les jeunes vont dans d'autres clubs en raison selon lui de l'état du bâtiment, ce qui met en péril l'existence même du FCPL. Club qui lui est cher à son cœur puisque son père avait participé à sa création. Il souhaite bonne chance à l'équipe à venir !

Jean-Marie BUTSCHA s'est rendu à la réunion du SMRA. Des nouvelles normes, par rapport aux microparticules et aux perturbateurs endocriniens notamment, sont en cours d'élaboration et impacteront les boues et le rejet des eaux épurées dans le milieu naturel. Ce qui signifie des conditions encore plus drastiques pour les analyses et plus de contraintes pour le recyclage agricole des boues.

Laetitia ORTSCHITT participera à la réunion de direction à l'EHPAD des Molènes.



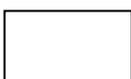
M. le Maire clôt sa dernière séance en qualité de Maire par une allocation à destination des élus. C'est avec une émotion certaine et un pincement au cœur, mais aussi satisfaction de devoir accompli au service de l'intérêt général, qu'il quittera ses fonctions après 31 ans de présence au Conseil Municipal, dont 19 en qualité de Maire.

Il remercie toutes et tous, élus, personnel communal, citoyens landaunais, fournisseurs, presse ... de l'avoir accompagné dans cette tâche qui n'est pas toujours de tout repos. La situation financière de la commune est saine, aspect sur lequel il a toujours été très attentif.

Il souhaite bonne chance à l'équipe qui lui succédera, qu'il soutient pleinement et qu'il épaulera autant que faire se peut.

Une standing ovation de la part de tous les élus présents salue une dernière fois M. le Maire pour le remercier pour le travail colossal fourni tout au long de ces 31 belles années.

La séance est levée à 20h30.

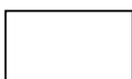


**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 03/03/2020**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 février 2020.
2. Approbation du compte de gestion « eau & assainissement » de l'exercice 2019.
3. Approbation du compte administratif « eau & assainissement » de l'exercice 2019 et affectation de l'excédent de fonctionnement.
4. Approbation du compte de gestion « principal » de l'exercice 2019.
5. Approbation du compte administratif « principal » de l'exercice 2019 et affectation de l'excédent de fonctionnement.
6. Mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (emplois saisonniers d'été).
7. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
LE GAC Armand	Maire		
URICHER Clément	1° adjoint		
TALLEUX Carole	2° adjoint		
GINDER Jean-Marc	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
ANTONOT Etienne	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		
ORTSCHITT Laetitia	Conseillère municipale		
SUTTER Antoine	Conseiller municipal		
ZUNQUIN Grégory	Conseiller municipal	Procuration à Armand LE GAC	



STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale		
BUTSCHA Christian	Conseiller municipal		
BUTSCHA Jean-Marie	Conseiller municipal		

